



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération n° 26- 23 du 8 juillet 2026

Admissions en non-valeur

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.
- VU la délibération 25-23 du 9 décembre 2025 relative aux délégations d'attribution accordées Directeur Général.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h05

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 26

Le conseil d'administration du CROUS Bretagne approuve les admissions en non-valeur d'un montant de 19 023,21€.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 26
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Rennes, le 8 juillet 2026

Le Secrétaire Général de l'Académie de Rennes
et de la Région Académique de Bretagne

Tanguy CAVÉ

EXERCICE 2026

CROUS BRETAGNE

Dossiers en Admission en Non Valeur

Conseil d'Administration du 08 juillet 2026 - pour VOTE - Créances supérieures à 300,00 €

N° d'ordre	Somme restant à recouvrer	Motifs d'irrecouvrabilité	Vote du CA
4161 - CONTENTIEUX CROUS			
1	548,12 €	Loyers impayés d'octobre à décembre 2024 + facture impayée Pas de caution - recherche employeur auprès de la DRFIP nous indiquant un état néant - recherche comptes bancaires auprès de FICOPA infructueuse (débitur inconnu) - Envoi courrier impossible car pas d'adresse postale connue en France - envoi mail resté sans réponse à la débitrice - envoi mail à l'Université pour relance auprès de l'étudiante mais sans réception de règlement - Fin de procédure de recouvrement	
2	455,09 €	Loyers impayés de juin à août 2023 Envoi courriers au débiteur + à la caution (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - encaissements de versements ponctuels pour un montant total de 400,00 € - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOPA fructueuse - 1 SATD employeur caution infructueuse + 1 SATD banque débiteur infructueuse - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement	
TOTAL ANV CREANCES > 300,00 € (4161)	1 003,21 €		
411182 - HEBERGEMENT SANS DROIT NI TITRE			
1	18 020,00 €	Sur décision de la commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine, en date du 14 janvier 2026, il a été décidé un effacement partiel de la dette à hauteur de 18 020,00 €.	
TOTAL ANV CREANCE > 300,00 € (411182)	18 020,00 €		
TOTAL ANV POUR VOTE	19 023,21 €		

SATD : Saisie à Tiers Détenteur
 FICOPA : Fichier de recherche bancaire
 DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques

Dossiers en Admission en Non Valeur

Conseil d'Administration du 08 juillet 2026 - pour INFORMATION

416.1 CONTENTIEUX CROUS

Apurement des reliquats inférieurs ou égaux à 8,00 €

N° d'ordre	Somme restant à recouvrer	Motifs d'irrecouvrabilité
1	0,38 €	Solde loyer avril 2026
ANV CREANCES ≤ 8,00 €	0,38 €	

416.1 CONTENTIEUX CROUS

Créances supérieures à 8,00 € et inférieures à 300,00 €

N° d'ordre	Somme restant à recouvrer	Motifs d'irrecouvrabilité
1	21,61 €	Solde loyer impayé juillet 2024 Pas de caution - envoi courriers au débiteur (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - envoi mails resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
2	92,66 €	Loyers impayés juillet et août 2023 + facture impayée après EDL de sortie // dette initiale : 492,66 € Envoi courriers au débiteur + à la caution (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - encaissements de versements ponctuels pour un montant total de 400,00 € - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA fructueux - 1 SATD employeur caution infructueuse + 1 SATD banque débiteur infructueuse - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
3	198,43 €	Solde loyer impayé février 2024 Pas de caution - envoi courriers au débiteur (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA infructueuse - 1 SATD employeur débiteur infructueuse - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
4	280,62 €	Loyers impayés avril et mai 2024 Pas de caution - envoi courriers au débiteur (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA infructueuse - étudiant actuellement à l'étranger - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
5	158,14 €	Solde loyer impayé mai 2025 + loyer impayé du 1er au 8 juin 2025 + facture impayée après EDL de sortie Pas de caution - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA infructueuse (débiteur inconnu) - Envoi courrier impossible car pas d'adresse postale connue en France - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement

6	273,68 €	Loyers impayés mai à juillet 2024 Pas de caution - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA infructueuse (état néant) - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
7	40,28 €	Loyers impayés de juin à août 2023 Envoi courriers au débiteur + à la caution (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA fructueuse - 1 SATD employeur caution infructueuse + 1 SATD banque débiteur infructueuse - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
8	8,00 €	Loyers impayés février à juin 2016 / dette initiale : 1 213,75 € Envoi courriers en lettre simple et avec A/R auprès du débiteur et de la caution restés sans réponse - recherches banque débiteur et caution auprès de FICOBA fructueuses - recherche employeur débiteur et caution auprès de la DRFIP fructueuse avec 1 employeur connu pour la caution - 1 SATD employeur caution révélée infructueuse + 2 SATD banque caution révélées infructueuses - Mise en place de saisie des rémunérations auprès de la caution sur décision du TJ de Vannes (30 janvier 2020) : somme totale recouvrée de 324,95 € - arrêt de la procédure de saisie des rémunérations par le TJ de Vannes en date du 01/07/2025 (cf. : art. 47 et 60 de la loi n°2023-1059 du 20/11/2023) ; si volonté de poursuite du dossier, contacter un commissaire du justice ; sur décision de l'Agent Comptable : proposition d'admission en non-valeur
9	19,47 €	Solde loyer impayé février 2024 Pas de caution - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA infructueuse - 1 SATD employeur débiteur infructueuse - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
10	31,95 €	Facture impayée clefs perdues + changement barillet Pas de caution - recherche DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA infructueuse (débiteur inconnu) - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
11	24,89 €	Solde loyer impayé juillet 2024 Pas de caution - envoi courrier (EE) au débiteur restés sans réponse (destinataire inconnu à l'adresse indiquée) - envoi mails resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
12	128,00 €	Loyers impayés juin et juillet 2024 Pas de caution - Envoi courriers au débiteur (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - recherche employeur auprès de la DRFIP impossible car dette inf. à 500,00 € - recherche comptes bancaires auprès de FICOBA fructueuse - 2 SATD banque débiteur infructueuses - envoi mail resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
13	41,21 €	Solde loyer impayé juillet 2023 Pas de caution - envoi courriers au débiteur (EE + relance amiable + MED) restés sans réponse - envoi mails resté sans réponse - Fin de procédure de recouvrement
✓ CREANCES > 8,00 € ET		1 318,94 €

TOTAL ANV POUR INFORMATION	1 319,32 €
-----------------------------------	-------------------

SATD : Saisie à Tiers Détenteur